

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 10

Nombre de votants : 32

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 5 octobre 2023

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

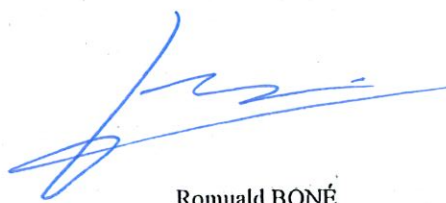
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 5 octobre 2023.

Pièce jointe : procès-verbal de la séance du CA du 5 octobre 2023

Acte transmis aux autorités de tutelle le 12 DEC. 2023		Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg		Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, président de séance	
			
Romuald BONÉ		Denis HAMMAN	

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 10

Nombre de votants : 32

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Procédure de nomination du directeur : liste des candidats à auditionner

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu la délibération n° 55/2023 du 6 juillet 2023,*

Après avoir entendu en séance la lecture du rapport du groupe de travail sur l'examen des candidatures,

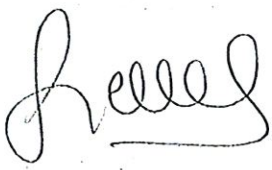
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ARRÊTE LA LISTE DES CANDIDATS QUI SERONT
AUDITIONNÉS LORS DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2024 :**

Par ordre alphabétique :

- Monsieur Romuald Boné
- Monsieur Frédéric Gruet

Le tirage au sort effectué concernant l'ordre d'audition des candidats et leur ordre de présentation dans les assemblées générales donne le résultat suivant :

- 1) Monsieur Frédéric Gruet
- 2) Monsieur Romuald Boné

Acte transmis aux autorités de tutelle le11 DEC. 2023	Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023
La Directrice générale des services	Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, président de séance
	
Marie-José STENGER	Denis HAMMAN

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 10

Nombre de votants : 32

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Procédure de nomination du directeur – modification de la procédure

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu la délibération n° 55/2023 du 6 juillet 2023,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ LES MODIFICATIONS
SUIVANTES APPORTÉES A LA PROCÉDURE DE RENOUELEMENT DU DIRECTEUR DE
L'INSA STRASBOURG :**

- Concernant la durée de l'entretien :
Procédure initiale adoptée le 06/07/2023 : « La durée de l'entretien est fixée à 45 minutes maximum... »
Modification adoptée : « La durée de l'entretien est fixée à 1 heure et 5 minutes maximum... »
- Concernant les questions posées aux candidats :
Procédure initiale adoptée le 06/07/2023 : néant
Modification adoptée : « Une liste de six (6) questions communes aux candidats est arrêtée par le conseil d'administration. Ces questions restent confidentielles et ne sont dévoilées aux candidats qu'à l'occasion de leur audition. »
- Concernant l'usage des téléphones et ordinateurs portables durant la séance du 11 janvier 2024 :
Procédure initiale adoptée le 06/07/2023 : néant
Modification adoptée : « L'usage des téléphones et ordinateurs portables est interdit durant la séance du conseil d'administration du 11 janvier 2024, à l'exception des besoins de la gestion de la séance par la direction générale des services ».
- Concernant le vote :
Procédure initiale adoptée le 06/07/2023 : pas de précision sur la présence d'un isoloir
Modification adoptée : « Un ou plusieurs isoloirs seront utilisés pour le vote. »

Acte transmis aux autorités de tutelle le 11 DEC. 2023	
La Directrice générale des services	Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023 Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, président de séance
	
Marie-José STENGER	Denis HAMMAN

Acte n° 92 / 2023

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 10

Nombre de votants : 32

Pour : 9

Contre : 5

Abstention : 18

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Campagne d'emplois 2024 – poste de MCF section 63

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 16 novembre 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- Le dégel et la transformation du poste de maître de conférences (MCF) section 24 en poste MCF section 63 génie électrique, électronique, photonique et systèmes avec une affectation au département génie électrique et énergétique, spécialité génie électrique, ouverture au concours 2024.

Pièce jointe : campagne d'emplois 2024

Acte transmis aux autorités de tutelle le 12 DEC. 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023

Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
président de séance



Denis HAMMAN

Affichage et mise en ligne le :

12 DEC. 2023

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 10

Nombre de votants : 32

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Campagne d'emplois 2024 – poste de professeur agrégé (PRAG)

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 16 novembre 2023,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Concernant le poste de professeur agrégé d'anglais, département savoirs en commun : ouverture au concours 2024.

Pièce jointe : campagne d'emplois 2024

Acte transmis aux autorités de tutelle le 12 DEC. 2023		Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg		Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, président de séance	
			
Romuald BONÉ		Denis HAMMAN	

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 10

Nombre de votants : 22

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Campagne d'emplois 2024 – poste IGE ingénieur pédagogique

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 16 novembre 2023,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Concernant le poste ingénieur d'études (IGE), ingénieur pédagogique : ouverture au recrutement (titulaires et non titulaires) sur tous les sites dédiés.

Pièce jointe : campagne d'emplois 2024

Acte transmis aux autorités de tutelle le 12 DEC. 2023	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023
	Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, président de séance
Romuald BONÉ	 Denis HAMMAN

Acte n° 95 / 2023

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 10

Nombre de votants : 32

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Campagne d'emplois 2024 – poste assistant administratif ADJAENES

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 16 novembre 2023,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Concernant le poste d'assistant administratif ADJAENES : transformation en poste IGE en BAP E : ouverture au recrutement (titulaires et non titulaires) en janvier 2024 sur tous les sites dédiés et affectation à la Direction des systèmes d'information et du numérique (équipe études applicatives).

Pièce jointe : campagne d'emplois 2024

Acte transmis aux autorités de tutelle le 12 DEC. 2023	
Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, président de séance
	
Romuald BONÉ	Denis HAMMAN

Affichage et mise en ligne le :

12 DEC. 2023

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 10

Nombre de votants : 32

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 13

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Campagne d'emplois 2024 – chaire de professeur junior

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 16 novembre 2023,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- la demande d'ouverture d'une chaire de professeur junior section CNU 60, Topographie, laboratoire Icube équipe Trio, thématique scientifique : nouvelles technologies de l'information et de la communication, génie civil et topographie.

Pièce jointe : campagne d'emplois 2024

Acte transmis aux autorités de tutelle le 12 DEC. 2023	Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023
Le Directeur de l'INSA Strasbourg  Romuald BONÉ	Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, président de séance  Denis HAMMAN

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 10

Nombre de votants : 32

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Budget initial de l'exercice 2024

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,
Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,*

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les autorisations budgétaires suivantes :

- 265,40 ETPT, dont 192,90 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 72,50 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 30 692 006 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 21 934 871 € personnel
 - 4 961 308 € fonctionnement et intervention
 - 3 795 827 € investissement
- 32 278 689 € de crédits de paiement dont :
 - 21 934 871 € personnel
 - 5 012 991 € fonctionnement et intervention
 - 5 330 827 € investissement
- 29 574 796 € de prévisions de recettes
- 2 703 893 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les prévisions comptables suivantes :

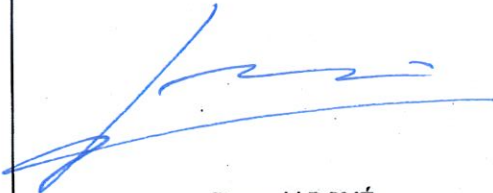
- 4 177 975 € de variation de trésorerie (prélèvement)
- 1 622 452 € de résultat patrimonial déficitaire
- 1 050 452 € d'insuffisance d'autofinancement
- 2 703 893 € de variation de fonds de roulement (diminution)

Affichage et mise en ligne le :



Pièces jointes :

- Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Acte transmis aux autorités de tutelle le12 DEC. 2023		Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg		Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, président de séance	
			
Romuald BONÉ		Denis HAMMAN	

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 10

Nombre de votants : 22

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Subventions à verser en 2024

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUTORISE :

- Le versement des subventions suivantes, telles que présentées dans le cadre du budget initial de l'exercice 2024 :

BÉNÉFICIAIRE	Montant accordé en 2024
APINSA	4 500
Subventions projets/associations étudiants (CVEC)	20 000
CROUS/FAVE	10 000
Associations étudiantes (PREVAD'INSA)	5 500
EGEE	1 000
TOTAL	41 000

Acte transmis aux autorités de tutelle le **12 DEC. 2023**

Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
président de séance



Romuald BONÉ



Denis HAMMAN

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 10

Nombre de votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Schéma directeur DD&RSE de l'INSA Strasbourg

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 16 novembre 2023,

Vu l'avis rendu par le conseil des études le 16 novembre 2023,

Vu l'avis rendu par le conseil scientifique le 23 novembre 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le schéma directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale & Environnementale (DD&RSE) de l'INSA Strasbourg.

Acte transmis aux autorités de tutelle le **12 DEC. 2023**

Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
président de séance



Denis HAMMAN

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 10

Nombre de votants : 31

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Capacités d'accueil pour l'année universitaire 2024-2025

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu l'arrêté du 3 mars 2016 fixant les règles communes d'admission et de scolarité dans les instituts nationaux des sciences appliquées en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le conseil des études le 16 novembre 2023,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le nombre maximum d'étudiants accueillis à l'INSA Strasbourg pour l'année universitaire 2024-2025 pour chaque niveau de recrutement ;
- Les capacités d'accueil, attendus et modalités d'examen des candidatures concernant les Masters co-accrédités avec l'Université de Strasbourg pour l'année 2024-2025.
Rappel des Masters co-accrédités :
 - Master urbanisme et aménagement, parcours architecture, structures et projets urbains (ASPU), co-accrédité avec l'Université de Strasbourg et l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg ;
 - Master sciences et génie des matériaux, parcours design des surfaces et matériaux innovants (DSMI), co-accrédité avec l'Université de Strasbourg ;
 - Master image, robotique, ingénierie pour le vivant (IRIV), parcours automatique et robotique (AR), co-accrédité avec l'Université de Strasbourg ;
 - Master image, robotique, ingénierie pour le vivant (IRIV), parcours topographie et photogrammétrie (topo), co-accrédité avec l'Université de Strasbourg ;
 - Master physique appliquée et ingénierie physique, parcours modélisation numérique avancée (MNA), option génie civil et option mécanique, co-accrédité avec l'Université de Strasbourg.

Pièces jointes : tableau – nombre maximum d'étudiants pour chaque niveau de recrutement 2024-2025 et tableau récapitulatif des capacités d'accueil, attendus et modalités d'examen des candidatures Masters co-accrédités

Acte transmis aux autorités de tutelle le 12 DEC. 2023		Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg		Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, président de séance	
			
Romuald BONÉ		Denis HAMMAN	

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 10

Nombre de votants : 31

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Bilan d'activité 2022 du centre de formation continue de l'INSA Strasbourg

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le bilan d'activité 2022 du centre de formation continue de l'INSA Strasbourg.

Pièce jointe : bilan d'activité 2022 du centre de formation continue

Acte transmis aux autorités de tutelle le 12 DEC. 2023	Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, président de séance
	
Romuald BONÉ	Denis HAMMAN

Acte n° 102 / 2023

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 21
Nombre de représentés : 10

Nombre de votants : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Contractualisation avec la société Appligos

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, À L'UNANIMITÉ, AUTORISE :

- Le Directeur de l'INSA Strasbourg à signer les documents contractuels avec la société Appligos (contrat d'assistance au développement et maintenance) dans les meilleurs intérêts de l'établissement (défense des intérêts de propriété intellectuelle sans entraver la bonne gestion des emplois du temps, notes et suivis pédagogiques) avec mandat de négociation sur les clauses en discussion selon les montants suivants : clause de réversibilité : maximum 4900 euros HT ; cession du code source : maximum 15 000 euros HT.

Pièces jointes : propositions de contrats, propositions de clauses complémentaires, analyse juridique

Acte transmis aux autorités de tutelle le 12 DEC. 2023		Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg		Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, président de séance	
			
Romuald BONÉ		Denis HAMMAN	

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 11

Nombre de votants : 27

Pour : 17

Contre : 5

Abstention : 5

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Règlement du concours d'entrée en 1^{ère} année de formation architecte

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis rendu par le conseil des études le 16 novembre 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APPROUVE :

- Le règlement du concours d'entrée en première année de formation d'architecte de l'INSA Strasbourg.

Pièce jointe : règlement de concours

Acte transmis aux autorités de tutelle le **12 DEC. 2023**

Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
président de séance



Denis HAMMAN

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 11

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Règlement du concours sur titre pour l'admission en 4^{ème} année du cycle de formation d'ingénieur

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis rendu par le conseil des études le 16 novembre 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le règlement du concours sur titre pour l'admission en quatrième année du cycle de formation d'ingénieur.

Pièce jointe : règlement de concours

Acte transmis aux autorités de tutelle le12 DEC. 2023		Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg		Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, président de séance	
			
Romuald BONÉ		Denis HAMMAN	

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 11

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Règlement du concours sur titre pour l'admission en 4^{ème} année du cycle de formation d'architecte

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis rendu par le conseil des études le 16 novembre 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le règlement du concours sur titre pour l'admission en quatrième année du cycle de formation d'architecte.

Pièce jointe : règlement de concours

Acte transmis aux autorités de tutelle le **12 DEC. 2023**

Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
président de séance

Romuald BONÉ

Denis HAMMAN

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 11

Nombre de votants : 27

Pour : 22
Contre : 3
Abstention : 2

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Désignation du représentant du personnel de l'INSA Strasbourg à la Fondation INSA

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- La désignation de Mme Nathalie GARTISER, enseignante-chercheuse, en tant que représentante du personnel de l'INSA Strasbourg à la Fondation INSA.

Acte transmis aux autorités de tutelle le **12 DEC. 2023**

Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
président de séance



Denis HAMMAN

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 16
Nombre de représentés : 11

Nombre de votants : 27

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Autorisation de passation de marchés publics en procédure formalisée pour l'année 2024

*Vu le code de l'éducation,
Vu le code des marchés publics,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La passation, en 2024, du marché public de « Formation d'étudiants au français langue étrangère (fle) », pour un montant estimé de 140 000 € HT sur une durée de quatre ans.

Acte transmis aux autorités de tutelle le 12 DEC. 2023		Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg		Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, président de séance	
			
Romuald BONÉ		Denis HANIMAN	

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 11

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Tarifs bibliothèque et reprographie 2023-2024

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Les tarifs de reprographie, bibliothèque et cartes étudiants pour l'année universitaire 2023-2024.

Pièce jointe : tarifs reprographie, bibliothèque, cartes étudiants

Acte transmis aux autorités de tutelle le 12 DEC. 2023	Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, président de séance
	
Romuald BONÉ	Denis HAMMAN

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 11

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Contrôle interne budgétaire et comptable 2024

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La cartographie des risques budgétaires et comptables de l'INSA Strasbourg actualisée ainsi que le plan d'actions associé couvrant les risques budgétaires et comptables pour 2024.

Pièce jointe : cartographie des risques budgétaires et comptables 2024 ; plan d'action CIB-CIC 2024

Acte transmis aux autorités de tutelle le **12 DEC. 2023**

Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
président de séance



Denis HAMMAN

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 11

Nombre de votants : 27

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Document relatif aux biais cognitifs à destination des membres de jurys

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 16 novembre 2023,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le document relatif aux biais cognitifs à destination des membres des jurys qui sera fourni à tous les membres de jurys avec la charte du recrutement de l'INSA Strasbourg.

Pièce jointe : document relatif aux biais cognitifs à destination des membres des jurys

Acte transmis aux autorités de tutelle le 12 DEC. 2023		Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg		Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, président de séance	
			
Romuald BONÉ		Denis HAMMAN	

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 16
Nombre de représentés : 11

Nombre de votants : 27

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Télétravail – reconduction automatique en application de l'accord cadre national

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 16 novembre 2023,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le principe de la reconduction automatique du télétravail une fois accordé, sauf en cas de télétravail ponctuel ou en cas de changement de la situation personnelle, selon l'accord-cadre national concernant le déploiement du télétravail dans les établissements du MESR adopté en mars 2023.

Pièce jointe : accord-cadre national mars 2023

Acte transmis aux autorités de tutelle le 12 DEC. 2023		Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg		Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, président de séance	
			
Romuald BONÉ		Denis HAMMAN	

Acte n° 112 / 2023

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 11

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Livret étudiant Master ASPU et règlement interne 2023-2024

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis rendu par le conseil des études le 16 novembre 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le livret de l'étudiant et règlement interne 2023-2024 applicable aux étudiants du Master 2 Architecture, Structures et Projets Urbains (ASPU), mention Urbanisme et Aménagement (UA) co-accréditée avec l'Université de Strasbourg et l'ENSA de Strasbourg.

Pièce jointe : livret de l'étudiant Master ASPU et règlement interne 2023-2024

Acte transmis aux autorités de tutelle le12 DEC. 2023

Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
président de séance



Denis HAMMAN

Affichage et mise en ligne le :

12 DEC. 2023

Acte n° 113 / 2023

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 11

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Grilles de formation 2023-2024 – modifications de certaines grilles

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis rendu par le conseil des études le 16 novembre 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

➤ Les grilles de formation modifiées suivantes :

- grille de formation GTEE – I3
- grille de formation GTEE – I4
- grille de formation spécialité Architecte-Ingénieur G4 GC4 GT2E4 et G5 GC5 GT2E5
- grille de formation spécialité Architecte-Ingénieur A5-AI6

Pièces jointes : grilles de formation modifiées

Acte transmis aux autorités de tutelle le **12 DEC. 2023**

Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
président de séance


Romuald BONÉ


Denis HAMMAN

Affichage et mise en ligne le :

12 DEC. 2023

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 11

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Objet : Grilles de formation 2023-2024 – modifications de grilles

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis rendu par le conseil des études le 16 novembre 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

➤ Les grilles de formation modifiées suivantes :

- grille de formation GTEE – I3
- grille de formation GTEE – I4
- grille de formation spécialité Architecte-Ingénieur G4 GC4 GT2E4 et G5 GC5 GT2E5
- grille de formation spécialité Architecte-Ingénieur A5-AI6

Pièces jointes : grilles de formation modifiées

Acte transmis aux autorités de tutelle le12 DEC. 2023

Fait à Strasbourg, le 30 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Le vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
président de séance



Denis HAMMAN